

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1441

Artikel: Votre courrier

Autor: Rossi, Ariane / Conod, Philippe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ASSOCIATION LILITH SOUHAITE APPORTER UNE PRÉCISION AUX PROPOS RAPPORTÉS PAR SYLVIE ROCHAT (*L'avis des associations lesbiennes*) DANS LE DOSSIER DU NUMÉRO FÉVRIER.

Dans le cadre de la consultation fédérale sur la situation juridique des couples de même sexe, Lilith s'est effectivement positionnée en faveur de la variante 3b, soit pour un partenariat enregistré avec effets semblables au mariage. Cela semble à notre avis en effet être une proposition qui donne de nouveaux droits satisfaisants aux couples homosexuels, tout en ayant une meilleure chance d'être acceptée par la société qu'un strict équivalent du mariage hétérosexuel. Cependant, la journaliste n'a pas consulté le comité de Lilith, mais une de ses représentantes qui a parlé en son nom

propre. Ses propos n'engagent donc qu'elle, et non pas l'association. Lilith n'a jamais dit que le mariage homosexuel « attaque les fondements mêmes de la société », ni que sa revendication était une « démarche suicidaire ».

Ariane Rossi,
présidente de l'association Lilith, Lausanne

L'AVOCAT DU PROXÉNÈTE ACCUSÉ RÉAGIT SUITE À LA PUBLICATION DE LA LETTRE DES BAD GIRLS GO EVERYWHERE DANS LE NUMÉRO DE FÉVRIER.

Pas sérieux M. le Député, Mesdames !
Le procès qui s'est tenu mi-décembre à Lausanne a suscité un certain nombre de réactions de lecteurs, réac-

tions basées sur un article paru dans le 24 Heures du 15 décembre 1999. Le Député Gottraux et trois dames membres des Bads Girls Go Everywhere s'en sont pris au Tribunal l'accusant notamment de préjugés sexistes. Or, le Tribunal, composé de deux femmes et d'un homme, s'est livré à une instruction détaillée et fort complexe des faits. C'est ainsi qu'il a libéré l'accusé de toute accusation de viol, d'encouragement à la prostitution ou d'abus de la détresse d'autrui. Lorsque l'on sait que la prétendue victime n'a pas porté plainte et qu'elle n'a jamais voulu confirmer en audience le prétendu viol, on ne peut que regretter des critiques aussi peu objectives et totalement étrangères à la cause. On le regrette d'autant plus que ces critiques se

basent sur la seule lecture d'un article de presse. Au surplus, l'accusation de sexisme est insultante pour les deux dames juges, lesquelles étaient parfaitement à même d'apprécier le bien-fondé ou non des déclarations de la prétendue victime. C'est ainsi que le Tribunal a jugé plus crédibles les déclarations des autres témoins féminins. Il est certes de bon ton de voir dans le comportement de nos autorités judiciaires un sexisme aliénateur mais il est triste qu'un député, sociologue de surcroît, se forge une opinion sur la base d'un unique article de presse, ce d'autant que la journaliste en question n'a pas assisté à toute l'audience.

Philippe Conod, avocat
Lausanne



mettent au concours deux postes de :

Les Universités de Genève
et de Lausanne,
Facultés des sciences,



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PROFESSEURS DE BIOLOGIE VÉGÉTALE

Charges : il s'agit de deux postes à plein temps.

Titre exigé : doctorat ès sciences ou titre jugé équivalent. Expérience de l'enseignement et de la direction de recherches. Les enseignements sont donnés en français; une période d'adaptation peut être accordée.

Entrée en fonction : 1^{er} octobre 2000 ou date à convenir.

Les deux institutions d'accueil offrent d'excellentes possibilités de recherche, dans un environnement pluridisciplinaire.

Université de Genève

PROFESSEUR ORDINAIRE OU ADJOINT
au Département de botanique et biologie végétale

Les candidats devront assurer des recherches de pointe dans le domaine de la biologie moléculaire et cellulaire végétale.

Université de Lausanne

PROFESSEUR ASSOCIÉ
à l'Institut d'écologie

Les candidats devront s'intéresser tout particulièrement au domaine de la biologie cellulaire végétale. Préférence sera donnée à des spécialistes de la structure - fonction.

Les dossiers de candidature comprenant un curriculum vitae, un résumé des domaines de recherche proposés, trois exemples de publications types ainsi qu'une liste de références sont à adresser avant le 1^{er} mai 2000.

Pour Genève : au Dénat de la Faculté des sciences, 30 quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel le cahier des charges et les conditions peuvent être obtenus, tél. (+41) 022/702 66 52. Renseignements complémentaires : Prof. J.-D. Rochaix, e-mail : jean-david.rochaix@molbio.unige.ch

Pour Lausanne : au Dénat de la Faculté des sciences, Collège Propédeutique, CH-1015 Lausanne. Renseignements complémentaires : Prof. Ed. Farmer, Institut d'écologie, tél. (+41) 021/692 42 28, fax (+41) 021/692 41 95, e-mail : edwardelliston.farmer@ie-bpv.unil.ch

Les candidats sont encouragés à poser leur candidature aux deux postes. Ils préciseront s'ils postulent au poste de Genève ou à celui de Lausanne ou aux deux.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, les Universités souhaitent recevoir davantage de candidatures féminines.